



*Direction Générale des Services*

## Conseil municipal du 22 mars 2021 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Raymond VILLALBA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33  
Nombre de présent-e-s : 29  
Nombre de votant-e-s : 32

### **Etaient présent-e-s :**

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,  
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Anne SAOUTER, M. Patrick MAILLET, Mme Brigitte ROSSI, M. Jean-Maurice CABANNES, M. Stéphane LARTIGUE, Adjoints,  
M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU-CARRERE, Mme Dominique QUÉHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Emmanuelle GRACIA, M. Nicolas MALEIG, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, M. Jean-Luc MARLE, M. André LABARTHE, Mme Carine NAVARRO, Mme Patricia PROHASKA, M. Jean-Paul PORTESENY, M. Daniel LACRAMPE, M. Clément SERVAT, Mme Nathalie PASTOR, Conseillers Municipaux.

### **Etaient représenté-e-s :**

- Mme Anne BARBET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ,
- Mme Chantal LECOMTE donne pouvoir à M. Sami BOURI,
- Mme Céline BODET donne pouvoir à M. Bernard UTHURRY.

### **Etait absente :**

- Mme Laurence DUPRIEZ.

### **5 - CESSION DES PARCELLES F 383, F 384b, F 394d, ANCIENNE ECOLE DU BAGER**

Il est rappelé à l'assemblée que la commune a décidé de mettre en vente une partie de ses biens immobiliers n'ayant plus à ce jour d'utilité dans l'exercice de ses missions de service public, et notamment les parcelles d'emprise de l'ancienne école du Bager sises 26 route du Maquis du Bager.

Monsieur Mathieu HOUARI a, dans le courant de l'année 2020, manifesté son intérêt à acquérir l'ancienne école du Bager à des fins d'habitation. Afin de lui permettre de réaliser son projet, d'installer le système d'assainissement nécessaire et de bénéficier d'un espace vert, il a été convenu d'un commun accord d'étendre la propriété sur les parcelles communales voisines.

Un nouveau document d'arpentage a donc été établi le 11 février 2021 par un géomètre pour définir de nouvelles limites à la parcelle considérée (F 383, F 384b, F 394d) et en définir sa nouvelle consistance soit 3519 m<sup>2</sup>.

Par avis en date du 10 mars 2021, le Pôle d'évaluation domaniale de la Direction Départementale des Finances Publiques a évalué les parcelles concernées au prix de 45 900 €.

Dans un courrier du 25 février 2021, Monsieur Mathieu HOUARI, résidant à HAURIET (40 250), a proposé une offre d'achat d'un montant de 40 000 € net vendeur,

Vu la délibération du 29 juin 2016 portant désaffectation de l'ancienne école du Bager et déclassement du domaine public communal,

Considérant que la Commune entend réduire son parc immobilier n'ayant pas d'utilité pour l'exercice de ses missions de service public,

Considérant l'opportunité pour la Commune que représente cette offre après 7 ans de mise en vente restés infructueux,

Monsieur le Maire propose de se prononcer favorablement sur la cession de l'ancienne école du Bager selon les parcelles sus-visées à Monsieur Mathieu HOUARI pour la somme de 40 000 €.

Où cet exposé, **le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité,**

- **DECIDE** de céder l'ancienne école du Bager sise parcelles F 383, F 384b, F 394d, 26 route du Maquis du Bager à Oloron Ste-Marie, à Monsieur Mathieu HOUARI pour la somme de 40 000 € net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le compromis de vente, l'acte authentique de vente notarié ainsi que toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette cession,
- **PRECISE** que les frais inhérents à l'acte seront supportés par l'acquéreur.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 22 mars 2021.  
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 24/03/2021



Le Maire,

  
**Bernard UTHURRY**